



« produit dans l'UE ou ailleurs », « élevé en France ou dans l'UE ou ailleurs », « truite élevée en France ou en Espagne ou ailleurs », « mélange de miels originaires et non-originaires de la CE »... de qui se moque-t-on, selon vous ?

PDF ici: [traçabilité_étiquetage lacunaire](#)

Un enfumage qui prétendrait être un progrès ?

Aujourd'hui 26 Avril 2015, France Inter relate encore un nième scandale sur la viande de bœuf cheval.

Le consommateur exige des garanties et il a raison... Les associations de consommateurs dénoncent les erreurs, malversations, lacunes et espèrent des contrôles. Elles ont raison. Au lieu de leur apporter des garanties, l'état a édicté des normes. Nous ne serions pas surpris que ce jargon abscons atteigne le paroxysme du détail...en enfumant l'essentiel, si on en juge aux étiquettes ?

Ça suffit !

Une régression

Sur le cliché ci-dessus de 1930, Jacques Alvard, qui arbore fièrement une médaille, vend une « nichée de lapins race métis élevés à la cuillère. A défaut de mère, par Jacques Alvard ». Il pose, un lapin « race métis » dans la main gauche et une cuillère dans la main droite. C'est touchant et imprécis au sujet de la race et du prix, mais l'acheteur sait au moins d'où vient le produit et comment il a été élevé.

En 2015, nous régressons considérablement dans l'information sur la provenance, le mode d'élevage et l'absence quasi-totale de garantie sur l'espèce ou le produit vendu (filets de poisson, mixture de miel au mieux à la cire d'abeille, du cheval à la place du boeuf etc...) et avec l'aubaine des plats transformés, le phénomène va s'accroître.



La truite saumonée et la truite rose sont des espèces qui n'existent pas.

Le consommateur est trompé car il s'agit d'une truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) à laquelle un produit chimique de synthèse (astaxanthine) a été ajouté à l'aliment pour colorer inutilement la chair. En outre, le client ne sait pas si une truite coûte 2,25€ pièce, ou si pour 2,25€ le poissonnier lui en vend un kg.

Ne soupirez pas en levant les yeux au ciel : au ministère, ni les ministres encore moins les corpsards ne pourraient répondre. Ces Ingénieurs polytechniciens qui ont fait une école d'application (Mines, Ponts, ENGREF) pour devenir hauts fonctionnaires servant dans les grands corps de l'Etat, sont des spécialistes es-normes. Le choc de complication, c'est eux.

Pourtant, des modifications essentielles nous semblent urgentes, et un recadrage/toilettage indispensables. Par exemple cette mention fréquente, qui devrait, à notre sens être interdite : « conforme à la réglementation en vigueur ».

- a) Elle n'est mentionnée que pour tromper le consommateur. En effet, le respect d'un affichage réglementaire lacunaire laisse entendre que la « conformité » administrative, serait associée à la qualité du produit alors qu'il n'en est rien,
- b) Ce n'est pas au producteur à autoproclamer une notion de « conformité », mais aux services chargés du contrôle.

Enfin, il nous semble superfétatoire de dénoncer les modes d'élevage en Asie du sud-est au Chili ou en Norvège alors que les étiquettes en France ne renseignent même pas clairement sur la provenance. C'est antinomique.

Le consommateur a le droit d'acheter un prix bas, comme il devrait aussi avoir le droit de choisir un produit en connaissance de cause.

A ce jour, le compte n'y est pas.



des produits de la planète ou d'ailleurs

Le CEDEPA demande que l'étiquetage mentionne:

- 1) la définition claire de la chose vendue par le nom commun, le nom latin et le mode d'élevage ou de pêche. Le nom latin est important pour distinguer des espèces homonymes (thons) dont les écarts de prix sont importants,
- 2) le lieu de production d'élevage ou de pêche,
- 3) l'adresse du site de transformation (pour avoir une idée sur les émissions de GES et le non-respect des droits sociaux dans les pays low cost)
- 4) le nom et coordonnées du vendeur,
- 5) le prix au kilo (avec mention du prix unitaire, car bon nombre de consommateurs ne font pas la relation. Celui qui nous semble essentiel est bien le prix au kg).
- 6) Les ingrédients ajoutés au produit.

Une demande chimérique ?

A quelle échéance pourrons nous lire, sans avoir besoin d'une loupe, ces renseignements sur les étiquettes?

pour plus d'infos, lire:

Un réseau de trafic de viande de cheval, basé en Belgique et opérant notamment en France, a été démantelé, annonce l'organe européen de coordination judiciaire Eurojust, dans un communiqué. Il souligne que 26 personnes ont été interpellées. «Les autorités françaises estiment qu'entre 2010 et 2013, 4.700 chevaux impropres à la consommation ont été abattus et introduits dans la chaîne alimentaire légale», indique Eurojust. Quatre cents passeports de chevaux présentant des anomalies ont été détectés en France.

L'enquête sur le principal suspect, un Belge qui opérait depuis la Belgique, a démarré en novembre 2012 en Belgique. En France, elle a débuté en juillet 2013, à Marseille. L'action, qui a également été menée vendredi



Cette traçabilité-là : basta !

aux Pays-Bas, en Allemagne, en Irlande, au Luxembourg et en Grande-Bretagne, a permis de saisir 37.000 euros en numéraire, des médicaments et 800 passeports; 200 chevaux seront examinés par des services vétérinaires.

Un autre scandale de la viande de cheval avait éclaté en 2013 en Irlande et en Grande-Bretagne avec la découverte de burgers surgelés fournis à plusieurs supermarchés, dont la chaîne Tesco, et contenant de l'ADN de cheval. Des lasagnes du géant suédois de l'alimentation, Findus, étiquetées «pur bœuf» mais qui contenaient de la viande de cheval, avaient également été découvertes. Des tests pratiqués par la suite dans l'Union européenne, dont les résultats ont été publiés par la Commission, ont décelé de la viande de cheval dans moins de 5% des produits censés ne contenir que du bœuf.

(Source : AFP)

Et aussi, publié le 15/02/2013 Le Figaro : **Le scandale de la viande de cheval résumé en cinq points**

Ce scandale agroalimentaire majeur touche de nombreux industriels et pays européens. Il a mis en lumière la complexité du commerce de la viande en Europe.

A- Comment le scandale a éclaté

L'affaire éclate en trois temps. Mi-janvier, les autorités sanitaires britanniques découvrent que des steaks hachés certifiés pur bœuf produits en Irlande **contiennent de la viande de cheval**. Dix jours plus tard, on apprend que des carcasses britanniques de chevaux, contaminées par un médicament interdit, **ont été vendues en France en 2012**. Pas de lien direct entre ces deux événements, mais ces scandales jettent un doute sur la fiabilité du système européen de traçabilité de la viande. Alerté par un sous-traitant, le géant suédois Findus conduit des tests sur ses produits et annonce ainsi début février **avoir trouvé de la viande équine dans ses lasagnes**, d'abord au Royaume-Uni puis en France. L'entreprise retire aussi par précaution ses moussakas et ses hachis Parmentier dans plusieurs pays européens.

B - Les protagonistes de l'«affaire Findus» Comigel et ses clients

Ce n'est pas Findus qui a produit les lasagnes incriminées, mais un sous-traitant français basé à Metz, Comigel. Cette entreprise a elle-même alerté son client suédois lorsqu'elle a réalisé, après enquête, que la viande utilisée par une de ses filiales luxembourgeoises, Tavola, provenait d'abattoirs roumains produisant à la fois du bœuf et du cheval.

L'implication de Comigel donne une nouvelle ampleur au scandale dans la mesure où la société fabrique des plats préparés pour au moins 28 entreprises dans 13 pays dont différents gros distributeurs tels que Picard, Carrefour, Auchan, Monoprix, etc.

» Viande de cheval: les recettes varient selon les marques Spanghero

C'est cette entreprise française de transformation de viande qui a fourni à Tavola les pains de viande



Cette traçabilité-là : basta !

frauduleux. D'après le ministre délégué à la consommation Benoît Hamon, la société **aurait changé l'étiquetage** de la viande de cheval roumaine en «Viande bœuf origine UE». Son patron, Barthélémy Aguerre, nie toute fraude. Selon lui, «le gouvernement est allé un peu vite» dans les accusations faites jeudi.

Selon l'agence française anti-fraude (la DGCCRF), ce sont 750 tonnes de viande faussement étiquetées bœuf qui sont sorties de l'usine de Spanghero située dans le sud-ouest de la France. Quelque 550 tonnes ont été livrées à Tavola qui a cuisiné 4,5 millions de plats avec cette viande. Les éventuels destinataires des 200 tonnes restantes n'ont pas été identifiés. Il n'est pas non plus précisé si seules des lasagnes sont touchées.

» **Mise en cause, la société Spanghero organise sa défense**

» **Les salariés de Spanghero abasourdis par le scandale Draap Trading Ltd**

Ce scandale a mis au jour la complexité du circuit commercial suivi par la viande en Europe. Dans le cas présent, la viande a été achetée en Roumanie **via un intermédiaire chypriote, Draap Trading Ltd**. Cette société faisait ses achats via une boîte postale belge et stockait sa viande dans un entrepôt frigorifique situé à Breda, aux Pays-Bas. Son directeur, un Néerlandais nommé Jan Fasen, a été condamné début 2012 pour avoir frauduleusement fait passer de la viande de cheval pour du bœuf via une autre société. Bien qu'il ait fait un temps office de suspect idéal, le trader de viande a toutefois été blanchi de tout soupçon jeudi par le gouvernement français.

» **Les surprenants circuits mondiaux de la viande**

C - Les pays touchés par de la viande de cheval non-signalée

Au moins six pays affirment avoir trouvé du cheval dans des lasagnes surgelées: la France, le Royaume-Uni, **l'Allemagne, la Suisse**, la Suède et la Norvège. Les Pays-Bas, la Belgique et plus récemment la Russie annoncent quant à eux avoir retiré par précaution les produits suspects du commerce mais ne pas avoir de confirmation. Les steacks hachés irlandais par lesquels le scandale est arrivé ont quant à eux été vendus en Irlande et au Royaume-Uni.

Depuis, les contrôles se multiplient sur d'autres produits et laissent présager d'une multiplication de cas similaires. Au Royaume-Uni, sur 2501 produits testés, 29 contiennent au moins 1% de cheval a révélé l'agence de sécurité alimentaire. Un distributeur britannique a par exemple annoncé jeudi avoir trouvé de la viande de cheval **dans une sauce bolognaise fabriquée en Irlande**.

L'Autriche à elle annoncé vendredi avoir trouvé de la viande de cheval non-déclarée **dans des tortellinis «au bœuf»** d'un industriel allemand. La provenance de la viande frauduleuse identifiée dans ces deux produits n'a pas été communiquée. Les autorités danoises enquêtent enfin sur un abattoir qui aurait introduit du cheval dans de la viande présentée comme du bœuf et **destinée à des fabricants de pizzas**.

D - Le volet sanitaire



Cette traçabilité-là : basta !

A priori, la viande vendue par la société Spanghero ne présente pas de risque. Des tests effectués **en janvier dernier** et **ce jeudi** ont en revanche montré la présence d'un médicament interdit, le phénylbutazone, sur des carcasses de chevaux britanniques. Cette substance peut provoquer chez l'homme des problèmes de moelle osseuse et notamment des anémies.

E - Les mesures prises en France et en Europe

La société Spanghero **s'est vue retirer son agrément sanitaire** à titre temporaire en attendant les résultats définitifs de l'enquête. En France, tous les produits contaminés vendus par Comigel ont en principe été retirés des rayons. De façon plus générale, la DGCCRF a assuré qu'elle renforcerait ses contrôles en 2013 sur tous les produits susceptibles de contenir de la viande de cheval. Le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll souhaite par ailleurs renforcer la traçabilité de la viande dans les produits transformés. Des discussions seront menées en ce sens avec les distributeurs et les producteurs, a-t-il promis.

L'Union européenne a de son côté décidé de lancer une campagne de tests ADN sur les produits étiquetés «bœuf» dans tous les Etats membres pour contrôler la présence éventuelle de viande de cheval. Des tests complémentaires pour déceler la présence de phénylbutazone ont également été recommandés. L'ensemble de la campagne devrait coûter 3 millions d'euros.